DE_050_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 17 mai 2025

Date convocation : 12 mai 2025	*Le dix-sept mai deux mille vingt-cinq, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Rémy MONET, François ROUVEYROL
Présents : 5	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Patrick ROY représenté par Rémy MONET
Votants : 9	
Pour : 7	
Contre : 1	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 1	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Charles ALDROVANDI : Pour.
Jean-Claude AUBERLET : Pour.
Isabelle BENOIT : Pour.
Lisa CLARY : Pour.
Corentin CAPELIER : Pour.
François ROUVEYROL : Pour.
Rémy MONET : Abstention.
Robert DEMOLIN : Pour.
Patrick ROY : Contre.

Objet: Eglise : création d'un collectif d'habitants

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que dès le 22 novembre, il avait proposé aux élus du Conseil de créer un collectif d'habitants chargé de suivre toutes les réunions et de partager les documents réceptionnés au fil de l'eau. Sur le dernier bulletin municipal (n°14), tous les Barrois étaient invités à se rendre à l'église pour assister à une 1ère réunion de travail en présence des architectes du patrimoine pour échanger sur les diagnostics et les modalités des travaux à venir.

Peu de Barrois étaient finalement présents ce 11 avril. Mais ces derniers ont accepté d'intégrer le collectif ad hoc à raison d'un membre par famille et en s'engageant à être présents à toutes les convocations sauf cas de force majeure. En voici les noms :

- Mr Eric ADAM
- Mme Véronique FONTAINE
- Mme Christiane MARTINEZ
- Mme Nathalie MARSOTTI

Les élus du Conseil municipal restent décisionnaires au regard des propositions émises par le collectif.

Date de transmission de l'acte: 20/05/2025
Date de reception de l'AR: 20/05/2025
048-214800195-DE_050_2025-DE
AGEDI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir les noms des personnes citées ci-dessus pour suivre l'ensemble des travaux de l'église. Il est précisé que le Conseil municipal reste décisionnaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance	Le Président de séance
Jean-Claude AUBERLET	François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 20/05/2025
Date de reception de l'AR: 20/05/2025
048-214800195-DE_050_2025-DE
A G E D I